



Ville de Mèze

N°48

DÉCISION DE M. LE MAIRE

« Tarification des événements culturels saison 2024 »

M. Le Maire de la ville de Mèze,

VU, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de fixer les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

VU, l'arrêté municipal n°43 du 23 mai 2024, instituant une régie mixte de recettes pour prévoir l'encaissement des produits relatifs aux manifestations culturelles et festives

Dans le cadre de sa programmation d'animations, l'association diocésaine organise, en partenariat avec la ville, la traditionnelle fête de la St Pierre. Un repas est organisé à cette occasion le dimanche 30 juin 2024. L'association sollicite la ville par l'intermédiaire de la Direction de la Culture pour l'organisation de la billetterie du repas « en prévente » de cette journée. Aussi, les tickets repas pourront être achetés dès lundi 10 juin auprès de l'accueil billetterie du service culturel /château de Girard : 18€ adulte et 12€ enfant paiement en espèces, par carte bleue ou chèque à l'ordre de la « régie de spectacle culture ». Une convention formalise cet accord et les modalités de reversement de régie entre les parties.

CONSIDERANT, qu'il convient de fixer les tarifs de l'action évoquée ci-dessus,

DÉCIDE :

Article 1 : Dans le cadre de sa programmation culturelle, il est institué les tarifs suivants :

Fête de la st Pierre dimanche 30 juin 2024

Repas adulte : 18€

Repas enfant (moins de 10 ans) : 12€



Ville de Mèze

N°48

Article 2 : les recettes provenant de la vente seront encaissées par la régie mixte du service culturel

Article 3 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Fait à Mèze, le 30 mai 2024

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	31-05-2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	31-05-2024
Acte publié, affiché et notifié le	31-05-2024
ACTE EXECUTOIRE	

**Le Maire,
Thierry BAËZA**

